



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

À La Haye:

Oriane Maillet

Directrice de communication

Coalition pour la CPI

Tel : (+31) 70 311 10 82

maillet@coalitionfortheicc.org

À Lima:

Francesca Varda

Coordinatrice régionale pour les Amériques

Coalition pour la CPI

Tel : (+51) 1-2027194

varda@coalitionfortheicc.org

À New York:

Michelle Reyes Milk

Officier de liaison pour les Amériques et pour l'Asie-Pacifique

Coalition pour la CPI

Tel : (+1) 646-465-8520

reyes@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

4 avril 2011

La Coalition mondiale appelle Grenade et les Bahamas à rejoindre la CPI avant les prochaines élections de la Cour

Il ne reste plus que quatre pays pour que la communauté des Caraïbes s'engage d'une seule voix à la justice et aux droits de l'homme

New York, États-Unis – La Coalition pour la Cour pénale internationale a appelé aujourd'hui les Bahamas et Grenade à ratifier et à adhérer, respectivement, au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), et ce au plus vite. La Coalition a déclaré qu'en rejoignant la CPI, Grenade et les Bahamas aideront à consolider la représentation des Caraïbes au sein de la Cour et réaffirmeront leur engagement à la justice internationale et aux droits de l'homme.

Dans une lettre envoyée à ces deux États caribéens, la Coalition – un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité – a exhorté les gouvernements de Grenade et des Bahamas

à prendre immédiatement des mesures pour rejoindre la CPI, d'autant plus que la pertinence de la Cour en tant qu'institution clé pour la promotion de l'état de droit et pour la défense des droits de l'homme s'accroît de jour en jour.

« Les gouvernements de la région des Caraïbes doivent exprimer clairement qu'ils estiment que rejoindre le système du Statut de Rome est une étape importante puisque cela protégera leurs populations de l'impunité et des violations massives des droits de l'homme tels que les crimes contre l'humanité et le crime d'agression », a déclaré William R. Pace, coordinateur de la Coalition.

La Coalition a également insisté sur l'importance des élections judiciaires de la CPI de décembre 2011, au cours desquelles les États parties éliront six nouveaux juges et, pour la deuxième fois dans l'histoire de la Cour, un nouveau procureur. « En rejoignant la CPI, les Bahamas et Grenade continueraient non seulement à montrer le soutien de la région à cette institution historique, mais seraient également capables de nommer et d'élire des candidats hautement qualifiés aux élections de la CPI, et par conséquent de renforcer la diversité géographique de la magistrature de la Cour », a expliqué M. Pace.

Avec la récente ratification de Sainte-Lucie en août 2010, seuls 4 États de la CARICOM doivent encore ratifier le Statut : les Bahamas, Grenade, la Jamaïque et Haïti. Comme l'a déclaré le juge Patrick Robinson, président du Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie dans *The Gleaner*, un journal jamaïquain de premier plan, « une adhésion unifiée des Caraïbes à la Cour pénale internationale démontrerait clairement au niveau régional que nous prenons très au sérieux notre engagement aux droits de l'homme, à la lutte mondiale contre l'impunité et à la recherche de la justice ».

Les États caribéens ont joué un rôle majeur dans la création et la mise en place de la CPI. En 1989, lors de la 44^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, Trinité-et-Tobago a proposé d'ajouter à l'ordre du jour la question de la mise en place d'une cour pénale internationale pour qu'elle soit examinée par l'Assemblée. Cette motion – qui a été appuyée par un certain nombre d'États, y compris tous les États de la CARICOM – a donné lieu à une résolution, adoptée par consensus, appelant à la création d'une cour pénale internationale.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente au monde à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Avec la ratification de la Moldavie, du Bangladesh, des Seychelles et de Sainte-Lucie en 2010, la CPI compte à ce jour 114 États parties, soit plus de la moitié des nations du monde. Central au mandat de la Cour est le principe de complémentarité qui stipule que la Cour n'interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans six situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Kenya et en Libye. Elle a émis quinze mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a déclaré examiner au moins neuf situations sur quatre continents, dont en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigéria et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial de plus de 2500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une Cour pénale internationale juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.coalitionfortheicc.org

#####